

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2008

Le vendredi 1^{er} février 2008, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 23 janvier 2008, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - FALQUE Gilbert - CHOC René - Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - Mme. ECHINARD Marie - M. BERRUYER Gilbert - Mme. BESSIERE Annie - MM. SIMIEN Guy - CROISIER Yannick

EXCUSÉ : Jean Paul Martin

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le maire ouvre la séance à 18h 40.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

→ Avis favorable du Conseil Municipal.

SECURITE DE LA DIGUE DU LAC DE ROYBON

● Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la réunion de ce jour à propos de la sécurité de la digue. Il s'agissait de faire un nouveau point avec les services départementaux et préfectoraux sur les travaux à faire sur le barrage (travaux à court et à moyen terme) et sur le Plan Communal de Mise en Sécurité.

● Suite aux études, la modification du bourrelet du déversoir actuel pourra se faire dans le courant du mois de février (créant une nouvelle côte « normale » de -1 mètre. Compte-tenu des travaux préparatoires, le nouveau déversoir pourrait être réalisé à l'automne 2008.

● Monsieur Serge Second dresse l'historique des principales mesures prises en 2007 au sujet de la sécurité de la digue et suite à l'arrêté préfectoral enjoignant de baisser le niveau du lac.

- Renforcement du suivi (piézomètres, observations directes) et communication suivie à la DDA.
- Réglage permanent de la vanne pour limiter les variations du niveau du lac.
- Etude de conséquence de rupture de digue avec traçage de zones de submersion.
- Plan Communal de Mise en Sécurité comprenant en fonction des précipitations et du niveau du lac : une phase de surveillance, une phase de surveillance renforcée, une phase d'alerte avec surveillance permanente, une phase d'évacuation des habitations concernées associée à la fermeture des routes.
- Accueil des personnes évacuées au nouveau groupe scolaire.
- Etude de faisabilité d'arasement du déversoir actuel : faisabilité acquise et travaux à effectuer en février 2008.
- Etude de mise en conformité dans le cadre de la requalification de la zone de loisir : étude pour un second déversoir.
- Etude d'un plan de mise en vidange du lac en toute sécurité ; plan qui sera valable pour toutes les vidanges dans l'avenir.

● Suite à ces exposés, Monsieur le Maire propose au conseil de lui donner mandat pour poursuivre tous ces projets et toutes ces études.

→ Avis favorable du Conseil Municipal.

PREPARATION DU BUDGET COMMUNAL 2008

● Monsieur le Maire donne toutes explications au Conseil sur l'élaboration prochaine du budget communal 2008. Ce budget sera un budget de transition et permettra simplement la conclusion des projets en cours de réalisation (restes à réaliser) et la poursuite de la préparation des projets déjà votés. La Commission des Finances se réunira les 18 et 25 février prochains.

● Monsieur le Maire donne un état des finances communales et indique que le budget 2008 devra tenir compte de diverses subventions devant tomber en 2008 et 2009, d'importants retours de TVA devant intervenir en 2009 et du produit de la vente des terrains de la Sapinière attendu pour 2008.

MISE EN PLACE DU LOTISSEMENT DU VILLAGE

- Monsieur le Maire annonce au Conseil que le Plan Local d'Urbanisme est exécutoire depuis le 31 janvier 2008. Il précise que suite au renoncement du porteur de projet initialement contacté, un nouvel appel d'offre a été lancé et que des contacts ont été pris auprès de trois nouvelles sociétés. Le prix de vente envisagé est toujours de 18 € le m².
- Monsieur le Maire précise que certaines de ces sociétés proposent une conception intéressante de lotissement, intégrant de manière harmonieuse une mixité des lots : locatif, accession « sociale » à la propriété, accession « classique » à la propriété, et habitat pour personnes âgées. Dès que les propositions auront été toutes concrétisées par les candidats, un choix définitif sera opéré et le compromis sera proposé à la signature pour les formalités de permis de lotir.

PLAN LOCAL D'HABITAT

- Monsieur le Maire expose au Conseil les grandes lignes du Programme Local d'Habitat développé par la Communauté de Communes du Pays de Chambaran. Ce programme permettra le lien et la composition entre les initiatives de chaque commune de la CCPC, constituant ainsi une sorte de Plan d'Urbanisme à l'échelon intercommunal.
- S'appuyant sur un constat démographique et socio-économique et sur l'évolution du parc de logement, ce plan prévoit de favoriser la mise en place et le maintien du logement abordable, le maintien des populations fragiles. Il exprime également le besoin de maîtriser la pression urbaine consommatrice de foncier en respectant les préconisations du SCOT.
- Les principales actions prévues au Plan Local d'Habitat sont :
 - La réalisation d'un programme de 76 logements locatifs publics d'ici 2014.
 - L'organisation de l'offre et de l'accès des jeunes au logement social.
 - La création d'une offre adaptée aux nouveaux besoins d'une population vieillissante.
 - Le lancement d'une nouvelle opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
 - L'organisation de « l'accueil d'urgence ».
 - La création d'un dispositif local de lutte contre l'habitat indigne.
 - La mise en place d'un Comité Local de l'Habitat permettant de coordonner et de suivre le Plan Local d'Habitat.
- Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur de ce plan.
→ **Avis favorable du Conseil Municipal.**

TRANSFORMATION DE L'HOPITAL LOCAL EN EHPAD

- Monsieur le Maire expose au Conseil les modifications proposées par le Conseil d'Administration de l'Hôpital de Roybon conduisant à la transformation juridique de l'établissement en EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes), établissement médico-social, plus adapté aux nécessités actuelles et à la population locale.
- Monsieur le Maire rappelle diverses dispositions déjà évoquées lors du précédent conseil : préservation des moyens globaux en personnels, transformation de 27 lits classés « médecine », suppression de quelques lits (127 lits au total au lieu de 134), ceci pour permettre l'humanisation de certaines chambres.
- Après discussion, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour accepter :
 - La caducité des lits de médecine.
 - La transformation des 61 lits de « long séjour » en EHPAD
 - La transformation juridique de l'établissement au 1^{er} janvier 2008.→ **Avis favorable du Conseil Municipal.**

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Centre de stockage de déchets ultimes de classe 2** : Monsieur le Maire expose qu'à la demande de Monsieur le Préfet, des sondages de sol ont été effectués la semaine passée sur le site de Toutes-Aures. Il relate sa participation à la manifestation d'opposition réunissant sur le terrain des maires et des habitants des communes proches du site. Il regrette la grande discrétion et le peu d'informations qui ont entouré ces travaux (la Commune de Roybon ayant été prévenue par simple appel téléphonique). Il explique que 30 sondages ont été effectués à la pelle, 8 sondages par tubage et que 2 piézomètres sont en cours d'installation à 15/18 mètres de profondeur.
 - Une discussion s'engage au sein du Conseil.
 - Le Conseil dément formellement les rumeurs laissant entendre qu'il y aurait eu entre Préfecture et Commune de Roybon un accord liant de quelque manière que ce soit le projet de Centre de Stockage de Déchets au projet de Center Parc.
 - Le Conseil dissocie totalement sa réflexion sur ces deux projets et adhère totalement à la démarche consistant à :
 - Poursuivre le travail engagé pour la réalisation du projet Center Parc.
 - Poursuivre l'opposition déjà déclarée à l'installation du centre de stockage de déchets, qui constitue un non-sens total au regard de ces points : transports des déchets, eau, altitude, Grenelle de l'Environnement, Agenda 21, Plan Départemental d'Élimination des Déchets, etc.....)

- Renforcer l'information dans le prochain bulletin municipal et inciter la population à se mobiliser encore plus.

-Après avoir rappelé toutes les initiatives prises par lui au nom de la Commune de Roybon depuis janvier 2007 (courriers, interventions dans différentes instances, rencontres avec Madame la Ministre de l'environnement...), Monsieur le Maire propose la création d'un collectif d'opposition au projet de centre de stockage réunissant les Maires du plateau de Chambaran (canton de Roybon) qui ont déjà donné unanimement leur accord, mais aussi ceux de la Vallée de la Galaure (en cours) et de la Vallée de l'Herbasse, voire des Maires d'autres communes voisines (soit au total environ quarante communes).

-Pour finir, Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer afin de réaffirmer sa prise de position de janvier 2007 : le Conseil Municipal est totalement opposé à l'installation d'un centre de stockage de déchets ultimes de classe 2 sur le site de Toutes-Aures et en quelque lieu que ce soit sur le territoire communal de Roybon.

→Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

❖ **VRD Carrefour Nord** : Monsieur le Maire propose au Conseil —pour un règlement simplifié de travaux réalisés dans le cadre des projets « Aménagement du carrefour Nord » et « VRD Groupe scolaire » — le règlement anticipé de dépenses d'investissement (121 282,12 €). Cette dépense sera intégrée au budget primitif 2008 dans le cadre des « restes à réaliser » et sera remboursée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure.

→Avis favorable du Conseil Municipal.

❖ **Mise à disposition de salles communale pour la campagne électorale** : Monsieur le Maire propose d'actualiser la délibération communale concernant les prêts de salles municipales et d'étendre le droit d'utilisation de ces salles (y compris la salle des fêtes sous réserve qu'elle soit disponible) aux candidats et à leurs équipes pour les élections municipales et cantonales à venir.

→Avis favorable du Conseil Municipal.

❖ **Carrefour Ouest** : Monsieur le Maire indique au Conseil la nécessité de provoquer une réunion avec le Conseil Général et la société Alpes-Etude pour l'actualisation et la poursuite de l'étude du projet « Carrefour Ouest ». Il s'agira de préparer et compléter les esquisses générales et lancer les consultations pour une exécution des travaux en 2009, en liaison avec la réalisation du contournement routier du village en 2009,

Il précise que le financement pourra être assuré par les retours TVA tombant en 2009, que contrairement à ce qui a été fait pour l'entrée Nord, la Commune sera maître d'ouvrage et le Conseil Général apportera son aide. Il précise que différents travaux seront à prendre en compte et à intégrer à cette réalisation : enterrage de la Moyenne Tension par EDF, Pose de canalisation Eau et Assainissement par le SIEG, et requalification de l'Avenue De Luzy-Pelissac.

❖ **Carrefour Nord** : La fin des travaux sera effectuée par l'Entreprise Cheval dans les prochains jours (trottoirs, éclairage).

-Une discussion s'engage et la nécessité de modifier et de compléter les marquages au sol apparaît, notamment au niveau de la sortie montante de la rue des Grands-Cultis.

❖ **Office de Tourisme à l'ancienne gare et Salle d'Exposition** : Monsieur René Choc rend compte au Conseil du début des travaux et expose que des travaux de consolidation du sol ont dû être entrepris : dépose des terres de remblai actuel et pose de matériaux assurant une bonne assise au bâtiment (surcoût de 10 000 €).

❖ **Fonctionnement des Ecoles** : Monsieur Daniel Postic rend compte au Conseil de l'utilisation du nouveau groupe scolaire après trois mois d'utilisation. Aucun défaut majeur n'est à signaler et le bâtiment donne grande satisfaction à tous les utilisateurs : enfants, parents, enseignants. Les dernières levées de réserves sont en cours. Les problèmes de fuites sur le circuit chauffage ont été résolus.

❖ **Projet Center-Parc** : Monsieur le Maire expose au Conseil la bonne évolution du projet en attente de la validation officielle de la convention par le Conseil Général de l'Isère.

Il indique qu'une réunion se tiendra ce lundi 4 février pour envisager la révision du PLU et qu'une seconde réunion permettra le 14 février de présenter le projet aux différents acteurs locaux afin de commencer l'étude des aspects techniques du projet : dessertes routières, réseaux électriques, adduction d'eau, assainissement...

❖ **Garderie itinérante** : Monsieur le Maire expose au Conseil le début d'activité pour la Garderie Itinérante (projet CCPC) tous les lundis à Roybon. Les locaux communaux (ancienne école maternelle) ont été mis aux normes d'hygiène et de sécurité. Dans un second temps, la Ludothèque occupera les mêmes lieux. Monsieur le Maire explique également que, comme décidé par le Conseil, le local préfabriqué sera loué à la CCPC pour être utilisé comme lieu de rassemblement et de convivialité pour les jeunes. L'activité se déroulera sous la responsabilité d'une animatrice de la CCPC.

❖ **Véhicule communal** : Monsieur le Maire annonce au Conseil que suite à des retards, la voiture communale financée par la publicité ne sera livrée que dans le courant du mois de février.

❖ **Programme Leader +** : Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'abandon partiel du programme « Leader + » qui ne prendra plus désormais en compte que des opérations publiques. Il signale que la Charte Forestière ne sera toutefois pas remise en cause.

❖ **Tribunal d'instance de Saint Marcellin** : Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer en soutien de la Commune de Saint-Marcellin dans le cadre de l'opposition à la fermeture son Tribunal d'Instance suite à l'annonce de la réforme de la carte judiciaire.

❖ **Bureau de la Poste** : Monsieur le Maire donne les informations concernant le rattachement de la direction du bureau de Roybon au bureau de Saint-Siméon de Bressieux, aucun personnel n'ayant pu être choisi pour prendre la direction du bureau de Roybon. L'effectif du bureau est cependant inchangé et un Conseiller Financier vient à Roybon pour assurer les missions de Conseil financier auprès de la population locale jusque là assurées par le responsable du bureau de Roybon. Monsieur le Maire expose également que les services de la Poste ont été avisés du projet Center Parc afin qu'ils puissent faire face en temps utile à l'accroissement probable de leurs missions sur notre secteur.

❖ **Projet de voyage scolaire** : Monsieur Daniel Postic expose un projet de voyage scolaire pour 33 élèves de CM1-CM2 de l'école élémentaire. Ce groupe partira pendant une semaine au début juin 2008 pour un séjour « médiéval » comportant un ensemble de visites (Château de Guédelon, Château de Saint-Fargeau et Carrières d'Aubigny) et d'animations sur le thème du Moyen-âge. L'hébergement sera assuré dans une structure hôtelière agréée par l'Education Nationale et les transports s'effectueront par car.

La dépense se montera aux environs de 310 € par élève. Une participation sera demandée aux familles. Le reste de la dépense sera assurée par des participations de la Commune et du Sou des Ecoles. Les enfants produiront et vendront également de petites productions faites en classe, assurant ainsi une partie du financement.

La commission des Ecoles se réunira et examinera ce projet en liaison avec les enseignants et le Sou des Ecoles.

❖ **Elections des 9 et 16 mars 2008** : Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire part au secrétariat de leurs disponibilités afin d'organiser la garde des bureaux de vote (rappel : organisation de deux bureaux)

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h 30